

5^e Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois 6 mois 1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 5 fr. 9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50 6 fr. 11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

FONCTIONNARISME

Le Français a de nombreux défauts, et il est inutile d'énumérer tous ceux qui lui sont particuliers.

Quant aux autres, c'est-à-dire quant à ceux dont il partage la jouissance avec les autres mortels, nous n'en parlerons pas.

Mais sans vouloir entrer dans le détail des travers que le Français exploite comme des monopoles, on peut cependant faire remarquer combien il est fâcheux que nos compatriotes se montrent aussi peu soucieux de s'affranchir de tares ataviques, aussi préjudiciables à leurs intérêts particuliers qu'à leur bien-être général économique.

Entre toutes ces tares, la plus invétérée et la plus ridicule est certainement celle que l'on pourrait appeler l'administrationomanie.

C'est une nuance, une maladie plutôt que vous connaissez, n'est-ce pas ?... Vous l'avez peut-être eue... pour vous ou pour quelqu'un des vôtres.

Le Français, en effet, grâce à cet atavisme dont je vous parlais tout à l'heure, nait fonctionnaire ou avec le désir de l'être le plus rapidement possible. Et tous ses efforts, de sa naissance à 25 ou 30 ans ont tous le même but, suivent le même point d'arrivée : être fonctionnaire !... C'est le rêve qu'ils caressent, c'est aussi celui des parents qui ne le font gaver d'instruction et ne lui font passer examen sur examen que dans cette intention unique.

Puis, lorsque pour ce fort en thème on aura dépensé chaque année pendant dix ou douze ans de collège et d'inscriptions quelques gros billets de mille francs, celui-ci décrochera enfin la timbale et obtiendra le droit de s'asseoir enfin sur le fauteuil, sur le rond-de-cuir administratif. Les vœux, ceux de tous les siens, sont enfin satisfaits et beatement installé désormais derrière un grillage, il regardera vivre les autres en se faisant les ongles. Puis, grâce aux 1800 fr. par an qu'il gagnera pendant une quinzaine d'années avant d'arriver à 2.200 fr. qui récompense les employés fidèles et qui viennent reconnaître vers quarante ans leur effort, il se mariera et mettra au monde un pauvre petit malheureux, que la glorieuse carrière de son papa aura fasciné et qui, comme lui n'aura qu'un rêve, être fonctionnaire.

Je ne sais combien il y a de candidats aux fonctions administratives en France, mais le chiffre doit en être assez élevé puisque malgré tous leurs diplômes, vous voyez chaque jour de braves jeunes hommes attendant leur nomination.

Ils feraient d'excellents serruriers, de bons menuisiers, d'excellents maçons, de meilleurs cultivateurs, mais en attendant cette fameuse nomination ils ne font rien.

Ils pourraient attendre longtemps, sans que leur famille se lasse. Ils sont, en effet, dans une situation privilégiée, leur condition est spéciale : ils attendent leur nomination et tout le monde l'attend avec eux.

Et ils sont nombreux ceux qui, partout attendent ainsi !

A Paris il y a actuellement dans la petite administration 399 vacances. Or, savez-vous combien il y a de postulants ? 50.130.

Cinquante mille postulants, en chiffres ronds, pour 400 places ! On frémit quand on songe aux lettres de recommandation qui ont dû être écrites et aux apostilles qui ont dû être données pour appuyer toutes ces demandes !

En comptant 4 signatures pour « pistonner » un postulant, on peut dire que d'une manière permanente, il y a 200.000 personnes à Paris seulement qui s'emploient à pousser leurs créateurs (souvent au mépris des droits acquis par des employés déjà en fonctions) et à pourvoir d'un emploi public des solliciteurs dont les trois quarts sont dépourvus de toute espèce de titre.

Chambre des Députés

Séance du 14 Juin 1904 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre s'occupe du projet adopté par le Sénat sur le service des enfants assistés. M. de la Ferronnays trouve la loi bonne mais il voudrait que des modifications y soient apportées.

M. Biennu-Martin, rapporteur, répond aux critiques de l'orateur précédent et demande à la Chambre de voter le projet tel qu'il a été accepté par le Sénat.

Les 5 premiers articles sont adoptés.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Pugliesi-Conti dépose une proposition de loi tendant à conférer à la commission d'enquête qui vient d'être élue dans les bureaux, les pouvoirs judiciaires ; il propose également d'étendre l'enquête à tous les faits connus ; il réclame l'urgence.

La commission d'enquête devra s'occuper de M. Lagrave et de M. Edgar Combes.

M. Combes proteste et demande qu'il accuse son fils d'avoir trempé dans l'affaire des millions des Chartreux. Aucune plainte n'a été déposée contre son fils ; dans tous les cas, si M. Edgar Combes est accusé, c'est le président du Conseil qui est visé dans l'accusation.

M. Pugliesi-Conti continue son discours et prédit des révélations sensationnelles, à la condition que ceux qui connaissent des faits veuillent parler.

La gauche conspu le nationaliste député de Paris.

M. Sembat demande l'ajournement des propositions de M. Conti, en attendant que la nouvelle commission ait pu se réunir.

M. Combes monte à la tribune ; il proteste contre les accusations calomnieuses de M. Pugliesi-Conti et dit qu'ayant accepté le premier la nomination d'une commission d'enquête pour examiner les faits de corruption, il ne craint pas l'enquête.

S'il n'a pas traduit les corrupteurs en justice, c'est à la demande de M. Millerand ; M. Combes demande l'ajournement des propositions de M. Pugliesi-Conti.

L'ajournement est voté.

La Chambre reprend la discussion de la loi militaire de deux ans ; on en est à l'article 18 qui établit 5 catégories dans lesquelles les conseils de révision classeront les inscrits ; cet article est voté ainsi que l'article 19.

L'article 20 est relatif aux soutiens de famille.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 14 juin

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat aborde la discussion de diverses propositions tendant à modifier sur divers points la loi de 1888 sur les accidents du travail.

M. Choquet, rapporteur, expose la question insistant sur le fait que la loi de 1888, à la caractéristique d'une transaction forfaitaire entre les victimes d'accidents du travail et ceux qui doivent en supporter la responsabilité.

Les 4 premiers paragraphes de cette loi sont votés, puis plusieurs amendements sont renvoyés à la Commission.

Le Sénat adopte le projet tendant à accorder un certain nombre de Croix de la Légion d'honneur aux membres de l'enseignement primaire à l'occasion de la fête du 19 juin.

M. St-Germain dépose un rapport sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

Et la séance est levée.

MOTS DE LA FIN

On parle devant Calino d'une révolte dans un hospice d'aveugles : Pas étonnant ! s'écrie-t-il, on leur en faisait voir de toutes les couleurs.

LE BUDGET DES CULTES

Le budget des cultes, si discuté en ce moment, s'élève à quarante-deux millions en chiffres ronds. Un de nos confrères s'est amusé à déterminer comment se répartissent ces quarante-deux millions.

Il y a d'abord les appointements des fonctionnaires de la direction — naturellement — les frais d'entretien et d'inspection des « édifices affectés au culte », qui comptent en chiffres ronds pour deux millions et demi.

Quant aux ministres des cultes, ils reçoivent : les catholiques, 36,686,000 francs ; les protestants, 1,581,000 fr. ; les israélites, 155,630 francs.

Chez les catholiques, on compte dix-sept archevêques qui reçoivent chacun 15,000 francs ; soixante-sept évêques, 10,000 ; cent quatre-vingt-cinq vicaires généraux, de 2,500 francs à 4,500 francs ; six cent quatre-vingt-seize chanoines, de 1,600 francs à 2,400 francs ; trois mille quatre cent cinquante-deux curés, de 1,200 francs à 2,400 francs ; trente-et-un mille desservants, de 900 francs à 1,300 francs ; enfin, sept mille vicaires qui touchent une indemnité de 450 francs. Cela représente au total quarante-deux mille quatre cent seize fonctionnaires du culte catholique, et une moyenne de traitement légèrement inférieure à 900 francs.

Du côté protestant, on constate que les calvinistes possèdent six cent trente-huit pasteurs, dont les traitements varient de 1,800 à 3,000 francs, soit une moyenne de 2,000 francs ; les luthériens comptent soixante-deux pasteurs payés au même tarif que leurs confrères calvinistes.

Enfin, le personnel du culte israélite compte cinquante-sept fonctionnaires : un grand-rabbin du consistoire central appointé 14,000 francs ; un grand-rabbin du consistoire de Paris, 5,000 francs ; huit grands-rabbins, à 4,000 francs chacun ; vingt-quatre rabbins, recevant de 1,750 à 2,500 francs ; enfin, vingt-trois ministres officiants, de 600 à 2,000 francs.

Le pouvoir Temporel

Un de nos lecteurs nous envoie un numéro de la *Semaine Religieuse* de Limoges, qui remonte à quelques mois déjà, mais qui mérite néanmoins d'être signalé parce qu'il montre la pensée de l'Eglise toujours en éveil pour reconquérir le pouvoir temporel.

Un article spécial est consacré à la restauration de ce pouvoir, et l'on y trouve entre autres affirmations réjouissantes celle-ci : « qu'aucune souveraineté temporelle ne réunissait des titres de légitime possession aussi nombreux et aussi solidement établis que ceux du principal civil des papes, c'est-à-dire : l'amour reconnaissant des peuples enrichis de bienfaits, le droit des gens, l'assentiment spontané des gouvernements, le suffrage des peuples ». Cet « amour reconnaissant des peuples » est un pur chef d'œuvre, étant donné que l'histoire nous apprend que depuis l'an 1085, époque à laquelle Rome chassa le Pape, Grégoire VII, jusqu'à nos jours, les Etats pontificaux se sont, à de nombreuses reprises, soulevés contre le despotisme des papes. On sait qu'en 1316, ils furent obligés de transporter leur résidence à Avignon, et qu'il durent y séjourner longtemps. Mais c'est surtout au dix-neuvième siècle que les insurrections ont témoigné de « l'amour reconnaissant » du peuple romain pour la papauté — insurrections de Modène en 1831, de Bologne en 1832, de la Romagne en 1843, de Rimini en 1845, de Rome en 1848, et fuite de Pie IX à Gaète, puis ce fut la défaite de Castelfidardo. Il est donc peu de gouvernements qui aient soulevé plus fréquemment que celui des papes l'animadversion de leurs sujets.

La *Semaine Religieuse* ne voit dans cette hostilité de tout un peuple que l'œuvre des sectes — lisez la franc-maçonnerie — qui veulent détruire le pouvoir spirituel, et elle recommande

aux fidèles dans le but de rendre à Pie X sa puissance terrestre, de réciter tous les jours une prière demandant au cœur Jésus le rétablissement du pouvoir temporel.

Mais il y a mieux : un comité vient de se former à Madrid pour organiser un congrès international qui se réunira en 1906, dans une grande ville d'Espagne. Son but sera de constituer une association catholique universelle pour rétablir par tous les moyens possibles le pouvoir temporel de la papauté. On devine aisément combien le voyage à Rome de Loubet a dû exaspérer ceux qui comptaient sur la France pour rendre au pape ses Etats.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La marche en avant des Japonais

Le général Kouropatkine a écrit à l'empereur la lettre suivante :

« Le 13 juin, on découvrit la marche en avant des Japonais de Poulkandian vers le Nord. A 3 heures de l'après-midi, le front de marche se dessina du village de Vandchou, le long de la rivière de Tassakho.

Le total des troupes en marche était de deux divisions, dont une avançait par la vallée du Tassakho ; l'ennemi s'arrêta à 4 heures et demie, occupant les villages de Taoudiatoun, Tchiantziatoun, Linziatoun et les hauteurs au Sud de Vand Chouu.

Je n'ai encore reçu aucune information détaillée sur nos pertes. Aujourd'hui, le lieutenant de Sotnia Tcherepakine et plusieurs soldats ont été blessés selon des renseignements reçus. On n'a constaté, aujourd'hui, aucune marche en avant des Japonais de Su-Yan dans la direction du défilé de Dalaine. »

Dons patriotiques

M. Vassil Zakharoff, petit-fils du directeur de l'Université de Moscou, a fait don à la Russie de dix-huit torpilleurs, valant cent mille roubles chacun, soit au total plus de 22 millions de francs.

D'autre part, Mme Beckel, femme d'un important négociant en charbons, fournisseur de la marine, a organisé à ses frais une ambulance comprenant vingt-cinq lits, et part avec elle pour le théâtre de la guerre. Cette dame a été reçue à la cour au palais Gatschina par l'impératrice-mère, qui lui a remis, pour elle et pour son personnel, des médailles saintes richement encadrées.

Les pertes russes

Depuis le commencement des hostilités jusqu'au 26 mai, les pertes russes ont été les suivantes :

Tués : flotte, 44 officiers, 920 soldats ; armée : 36 officiers, 980 soldats ; blessés : flotte, 13 officiers, 200 soldats ; armée, 103 officiers, 2.080 soldats ; prisonniers, 20 officiers, 700 soldats.

Total des hommes hors rang : flotte, 57 officiers, 1.140 soldats ; armée, 159 officiers, 3.756 soldats.

Total général : 216 officiers, 4.900 soldats.

INFORMATIONS

La Commission d'enquête

Comme la Chambre l'avait décidé vendredi, la commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux a été nommée mardi dans les bureaux.

En voici la composition : Premier bureau : MM. Dérivière, Desgardes, Etienne Flandin (Yonne), Beaugard.

Deuxième bureau : MM. Arago, Baudouin, Colin.

Troisième bureau : MM. Le Moigne, Berthoulat, A. de Benoist.

Quatrième bureau : MM. Colliard, Simonet, Sembat.

Cinquième bureau : MM. Berger, Anthime Ménard, Grosjean.

Sixième bureau : MM. Lérolle, Mulac, Vogeli.

Septième bureau : MM. Poisson, Rabier, Bouhey-Allex.

Huitième bureau : MM. Denys Cochin, Trannoy, Fabien Cesbron.

Neuvième bureau : MM. Krauss, Rousé, Bonneval.

Dixième bureau : MM. Caffarelli, Rudelle, Fabre.

Onzième bureau : MM. Pajot, Poullain, Codet.

La majorité de la commission appartient à l'opposition. Cette commission comprend 21 membres de l'opposition et 12 membres de la majorité ministérielle. Les 21 membres de l'opposition comprennent 2 dissidents de l'union démocratique, 11 progressistes, 4 nationalistes, 4 membres de la droite.

La minorité comprend 6 radicaux socialistes, 5 socialistes, un membre de l'union démocratique.

La Commission d'enquête de la Marine

M. Pelletan, ministre de la Marine, a convoqué hier la Commission d'enquête extra-parlementaire de la marine. La séance a été prise par la discussion du rapport du colonel Barraud, chef du bureau militaire au ministère des Colonies, sur l'état actuel de la défense de nos possessions d'outre-mer et la mise en état de nos points d'appui. Le contre-amiral Aubert, commandant la division navale de Tunisie et la marine dans la régence, a quitté Bizerte pour Paris, où le ministre l'a appelé pour conférer avec lui au sujet de l'arsenal de Sidi-Abdallah. L'amiral Aubert sera entendu par la Commission d'enquête extra-parlementaire sur l'état des travaux à Bizerte.

Alliance républicaine démocratique

L'assemblée générale annuelle de l'Alliance républicaine démocratique a eu lieu hier, à trois heures, sous la présidence de M. Adolphe Carnot.

L'assemblée a voté un ordre du jour affirmant « la nécessité plus impérieuse que jamais de l'union étroite de tous les républicains de Gouvernement, pour assurer le triomphe des idées laïques et la réalisation des réformes démocratiques et sociales ».

Le service de Deux Ans

La commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. Guyot-Desaigne, a examiné divers amendements aux articles 20 et 23. Tout en reconnaissant que les amendements de MM. Henrique-Dulac et Rousset modifient heureusement le texte du Sénat, elle a décidé de maintenir son texte et de ne laisser aucune atteinte au principe d'égalité, qu'elle considère comme la base fondamentale de la loi.

La convention franco-espagnole

La *Petite République* publie ce matin la note suivante :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que la France et l'Espagne ont donné leur signature au traité qui règle leurs intérêts respectifs au Maroc. Il est fort probable que, en outre de la reconnaissance par la France des territoires qu'elle possédait déjà au Maroc, c'est-à-dire Ceuta, Méhilla, les îles Zafarinos, l'Espagne a obtenu une concession de territoire dans la région du Rif, qui est en bordure nord de l'empire marocain.

« La superficie de cette nouvelle enclave serait importante, trop à notre avis. Une telle concession en entraînera une autre. »

Le Quart de Place

La commission de l'armée a approuvé le projet de résolution de M. Rolland, invitant le ministre de la guerre à faire les démarches nécessaires pour obtenir des Compagnies de chemins de fer le tarif à quart de place en faveur des officiers de la réserve et de la territoriale.

Un legs magnifique

M. Charles-Eugène Potron, récemment décédé, a légué une somme de

400.000 francs destinée à l'érection d'un phare bâti de matériaux de choix, pourvu d'appareils d'éclairage perfectionnés. Ce phare, selon la volonté du testateur, s'élèvera sur le roc, dans un des parages dangereux du littoral de l'Atlantique, comme ceux de l'île d'Ouessant. Dans le cas où il serait absolument impossible de faire cette construction, M. Potron, destinerait les 400.000 francs à la Société centrale de sauvetage des naufragés.

M. Potron lègue, en outre, une somme de 80.000 francs, avec diverses attributions, et en spécifiant notamment que 20.000 francs seront versés à la Société de géographie pour la fondation d'un prix.

Le Maréchal Sou

Une dépêche de Pékin, publiée par les journaux annonce que le maréchal Sou a été remis en liberté sur les instances du ministre de France. Rappelons que le maréchal Sou, qui, à la tête des armées chinoises, prit part à la guerre sino-japonaise de 1894, fut condamné à mort l'an dernier sous l'accusation d'avoir favorisé le mouvement réformateur. Or, quelques jours avant sa condamnation, le maréchal avait été décoré de la Légion d'honneur, à la demande de M. Beau, résident général de France en Indochine, en récompense de sa loyale attitude, lors des derniers désordres qui menacèrent la frontière du Tonkin. La remise des insignes de la Légion d'honneur fut même faite avec une certaine solennité.

La condamnation du maréchal, survenant si peu de temps après cette marque de confiance et de faveur donnée par les autorités françaises, avait semblé de nature à atteindre notre prestige dans les provinces méridionales de la Chine. C'est pourquoi, depuis lors, notre ministre à Pékin, M. Dubail, ne cessa de multiplier des démarches auprès de la cour chinoise pour que la sentence ne reçût pas d'exécution. Ces démarches, comme on le voit, n'ont pas été vaines, puisque le maréchal Sou vient d'être mis en liberté.

La coupe Gordon-Bennett

C'est vendredi 17 juin, que doit se courir pour la cinquième fois la grande épreuve internationale d'automobiles créée par M. Gordon-Bennett, propriétaire du *New-York Herald*.

D'après les conditions générales de la course, le parcours doit comprendre 550 kilomètres au minimum et 650 au maximum. Les voitures qualifiées doivent être entièrement construites dans le pays qu'elles représentent et peser à vide de 400 à 1.000 kilos. Chaque pays a le droit de se faire représenter par trois voitures.

On sait que les deux premières courses (1900 et 1901) furent disputées en France, elles n'intéressèrent que quelques initiés. La victoire resta successivement à des maisons françaises avec Charron dans la première sur le parcours Paris-Lyon, et Girardot dans la 2^e, dans la course de Paris-Bordeaux.

Conformément au règlement de la course, le trophée, offert par M. Gordon-Bennett — un magnifique char automobile d'argent conduit par une renommée — resta sous la garde des vainqueurs, mais en 1902, grâce aux pannes successives des concurrents français, l'Anglais Edge se classa premier et emporta le challenge de l'autre côté de la Manche.

Les constructeurs français, qui se considéraient comme imbattables, furent quelque peu déçus, mais leurs regrets furent vite atténués par l'espoir de ramener la Coupe en France l'année suivante. Course sur les routes d'Irlande, la quatrième épreuve nous échappa encore ; ce furent cette fois les Allemands qui, avec Jenatton, emportèrent le fameux trophée.

Tous les pays qui se disputent la suprématie dans l'industrie automobile se préparent fiévreusement depuis un an pour tenter de la reprendre à l'Allemagne.

La course doit se disputer dans le pays détenteur du challenge. L'Automobile Club d'Allemagne a décidé de

la faire courir dans le Taunus, le point de départ est Hombourg.

Dix-neuf concurrents sont inscrits : Ils représentent sept pays : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Suisse.

Fausse déclarations

La chambre de commerce française de New-York communique le texte d'une loi de l'Etat, amendant la section du Code pénal, relative aux indications fausses, destinées à faciliter la vente des marchandises.

Ce texte de loi promulgué le 29 avril 1904, est ainsi conçu : « Toute personne, maison, de commerce, corporations ou associations, ou tout employé de ces entreprises qui, dans un journal, une circulaire, ou toute autre publication, fait sciemment une déclaration fautive, ou répand des allégations fausses au sujet de la quantité, la qualité, la valeur, la méthode de production ou de fabrication, ou la raison du prix demandé pour des marchandises, ou cherche à donner à l'offre une apparence avantageuse aux yeux de l'acheteur, apparence fautive ou décevante, commettra un délit.

Le délit sera passible d'une amende de 25 dollars au moins et de 100 dollars au plus pour chaque délit.

Cette loi est immédiatement exécutoire ».

Petites Nouvelles

— La peste est signalée à Aden : plusieurs cas de mort se sont déjà produits.

— Une grève d'agriculteurs vient d'éclater à Madrid, dans la province de Valladolid. Six cents fermés ont parcouru les rues de la commune vociférant contre les propriétaires. Le gouverneur a concentré, sur les lieux des forces de la garde civile.

— A la suite d'une discussion avec son mari, une dame Desbordes, demeurant à Ay, près de Reims, en proie à une vive surexcitation, a enduit de pétrole le lit sur lequel reposaient ses enfants et y a mis le feu. Les enfants ont été sauvés. La mère a été arrêtée.

— On annonce que le milliardaire Rockefeller organise, avec un capital de 12 milliards de francs, un trust qui englobera toutes les productions minières des Etats-Unis.

— A Marseille, la grève générale des camionneurs continue : A Lorient, le tribunal correctionnel a condamné le président du syndicat des maçons, inculpé dans les affaires de troubles, à 3 mois de prison ; un second gréviste a été acquitté.

— On annonce la mort de M. Léon Cléry, le célèbre avocat de la cour d'appel de Paris.

— On a distribué aux députés le tableau des bureaux de tabac concédés durant l'année écoulée. Il y a eu 300 débits concédés du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 1903 à d'anciens militaires ou fonctionnaires civils ou à leurs veuves ou enfants.

— On annonce la mort du général de Villaine, l'un des derniers survivants de la charge de Reischaffen.

— Un grand vapeur d'excursion, le Général-Stocum, plein de touristes a été la proie des flammes dans l'East-River.

Les flammes se sont répandues avec tant de rapidité qu'il a été impossible de mettre à l'eau les chaloupes de sauvetage.

500 personnes ont péri.

REVUE DE LA PRESSE

De La Dépêche :

Les prêtres ne se prétendent point du commun des mortels. Ils ne sont pas citoyens comme les autres. Je veux bien admettre que la religion est une philosophie comme une autre et, à ce titre, abandonner au prêtre la pleine liberté des croyances, sa pleine liberté de propagande. Mais ce n'est pas ma faute si le Saint-Siège affirme des prétentions au pouvoir temporel et s'il prétend faire figure de gouvernement constitué. Je ne puis pas oublier que le prêtre est aux ordres d'un tel gouvernement. Voyez plutôt les projets de Mgr Merry del Val ! Seulement donnez-vous la peine de jeter un coup d'œil sur nos lois. Qui-conque prend du service, dans une armée étrangère, perd sa qualité de Français. Le Français qui s'enrôle au service de Rome s'expose à perdre une partie de ses droits de citoyen. Sorti du droit commun, le prêtre ne peut plus y prétendre. A une situation exceptionnelle un traitement d'exception doit correspondre. Que le Saint-Père restre le maître des « directions spirituelles » à donner au clergé, c'est son affaire. Pas d'inconvénients. La chose le regarde. Mais dans l'ordre temporel, halte-là ! C'est nous qui sommes les maîtres, et notre droit civil ne regarde que nous.

De M. de Pressensé dans l'Humanité :

Ce que le pays nous demande, ce n'est pas de tuer des morts, je veux dire : de prouver une fois de plus l'infamie du nationalisme et de ses alliés ; c'est d'achever l'œuvre qui rendra impossible le triomphe de ces procédés scélérats et le retour offensif de la contre-révolution corruptrice ou vic-

lente. Ce que le pays veut, c'est que la majorité et le gouvernement conservent tout leur sang-froid, qu'ils ne se laissent pas détourner de la tâche par les diversions de l'ennemi, qu'ils comptent les plus légitimes mouvements d'impatience, voire les rancœurs les plus naturelles et qu'ils ne permettent pas à une opposition, impuissante à arrêter, même par l'obstruction factieuse, la marche du progrès, de la faire dévier par des incidents d'à côté.

Revue de la Presse locale

Du Quercinois :

La négation de Dieu mène à l'anarchie sous toutes ses formes, on fronde de toute autorité, c'est la devise de la populace en révolte : ni Dieu, ni Maître ! Allez à Lorient, à Brest, à Marseille et demandez aux pillards et incendiaires quelles sont leurs convictions religieuses ?

CHRONIQUE LOCALE

Les emplois civils réservés aux sous-officiers

Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision extrêmement intéressante pour tout le corps des sous-officiers. On sait que les sous-officiers candidats à un emploi civil sont classés par une commission prévue par l'article 24 de la loi du 16 mars 1889. D'une façon générale, la loi du 18 mars 1889 n'a eu en vue que l'avenir des sous-officiers rengagés, puisqu'elle est intitulée :

« Loi sur le rengagement des sous-officiers ».

L'article 14 de cette loi, qui prévoit que les emplois civils sont exclusivement attribués aux sous-officiers ayant quatorze ans de services ou ayant passé dix ans sous les drapeaux avec au moins quatre ans de grade, stipule expressément que tout acte de rengagement doit spécifier le droit de rengagé à bénéficier de ces dispositions. Mais l'article 22 appelle en outre à profiter des dispositions de la loi, quel que soit leur temps, les sous-officiers re'ormés ou retraités pour blessures ou infirmités contractées au service.

Quoique aucune condition de rengagement ne soit stipulée dans cet article 22, la commission de classement avait estimé jusqu'à présent que cette condition est sous entendue et qu'un sous-officier même réformé ou retraité pour accidents de service ne peut être classé pour un emploi civil que s'il est rengagé.

L'arrêt du Conseil d'Etat n'a pas admis la thèse de la commission de classement. Il porte que si la loi du 18 mars 1889 a été édictée en faveur des sous-officiers rengagés, elle comporte néanmoins une exception au profit de ceux que des blessures ou des infirmités provenant du service mettent dans l'impossibilité de contracter un rengagement.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

L'Administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique de Vers (bifurcation de la route de Labastide-Murat avec le chemin de grande communication N° 33), à Vers (bureau de Poste).

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées ou il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 16 Juin 1904, déposé à la mairie de la commune de Vers, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

CAHORS

Accusation fautive

Pour avoir dit que C. Justice, l'auteur des entrefilets parus dans le Quercinois contre la Jeunesse laïque, était un membre de la Catho locale, C. Justice me déclare que je n'ai pas le flair d'un vrai et bon policier.

Malgré les deux ou trois lignes qui suivent cette déclaration, je remercie C. Justice d'avoir constaté que je n'ai jamais eu la prétention de posséder un flair de policier ; moins que tout autre, en effet, je ne tiens à le posséder.

Je n'insiste donc plus sur l'identité du collaborateur du Quercinois ; C. Justice ne fait pas partie de la Jeunesse catholique, il ne s'occupe en aucune façon de politique (?), il ne veut rien savoir, rien entendre de la part des cercles, comités locaux, c'est entendu ; il n'aspire qu'à être le redresseur des torts !

C'est un rôle très important qu'il veut jouer et qu'il jouera consciencieusement, j'en suis sûr, parce que cela lui permettra de parler beaucoup, plus même qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour : Et pourtant !...

Dans l'entrefilet qu'il me consacre, C. Justice récidive son accusation

contre les membres de la Jeunesse laïque ; il affirme que ces jeunes gens auraient manifesté devant le logement du colonel Jacquin ; et à l'appui de cette affirmation, le rédacteur du Quercinois fait appel au témoignage de M. Mazières.

Cette accusation constitue une pure diffamation et que M. Mazières la soutienne, j'en doute, car il faut encore, pour soutenir une accusation avoir des données précises sur un fait incriminé !

Or, je mets au défi tous ceux qui accusent les jeunes gens de la Jeunesse laïque d'avoir lancé des pierres à travers les carreaux des fenêtres du colonel Jacquin, de citer des noms.

Le cercle de la Jeunesse laïque ne réunit pas tous les jeunes gens de Cahors ; or, ceux qui le composent ne suivaient pas, le 26 avril, la retraite aux flambeaux.

Comme le dit C. Justice, je n'ai pas le flair d'un vrai et bon policier pour faire une enquête et rechercher les auteurs de la « manifestation hostile » mais je n'ai pas besoin d'imiter St-Paul, avant de faire entendre une protestation en faveur de jeunes gens, de camarades calomniés.

Dans tous les cas, si parmi ceux qui ont chanté la Carmagnole et l'Internationale — ce qui, à mon avis, n'est pas un crime — et jeté des pierres contre les fenêtres du colonel Jacquin, se trouvaient deux ou trois membres du cercle de la Jeunesse laïque, ma protestation resterait entière, car l'on ne saurait rendre tout un groupe, responsable des fautes, des excès commis par quelques membres de ce groupe.

Les jeunes gens de la Laïque ont la prétention d'être aussi convenables, aussi polis, aussi respectueux à l'égard de tous, que peuvent l'être leurs adversaires.

L'accusation de C. Justice est une calomnie, et c'est bien lui qui devrait tourner sa langue dans la bouche avant de parler et surtout avant de porter de méchantes et gratuites accusations contre des jeunes gens qui sont — quoiqu'en dise C. Justice — honnêtes, sincères et loyaux.

Louis BONNET.

Le « Quercinois » en correctionnelle

Nous apprenons que trois membres de la Jeunesse laïque traduits en police correctionnelle le gérant du Quercinois pour obtenir réparation des injures et des diffamations que depuis plusieurs semaines la feuille cléricale déverse sur eux et le cercle. Gageons que C. Justice ne se substituera pas au malheureux gérant du Quercinois.

Fête des fleurs enfantines

La société l'Union Littéraire et Artistique a l'honneur d'informer la population de Cahors que sa deuxième fête des fleurs aura lieu Dimanche prochain, 19 Juin, sur les Allées Fénélon.

Les enfants pouvant y prendre part ne devront pas être âgés de moins de deux ans et de plus de douze.

Ceux-ci, au choix des parents, monteront des voitures ou des véhicules menés à la main ; ils pourront aussi prendre part — à pied — à la bataille des fleurs, pourvu qu'ils soient porteurs d'une hotte ou d'une corbeille « banquette » garnies de fleurs.

Les travestissements seront permis. Les véhicules pourront, selon le goût et l'originalité du choix, varier à l'infini : voitures ordinaires, voitures anglaises, pousse-pousse, chaises au porteur, etc. Tous les véhicules devront être fleuris.

Chaque enfant participant à la fête devra être accompagné d'une personne à laquelle il sera délivré gracieusement, par la Société, une carte d'entrée, dès réception de l'adhésion.

Des prix, consistant notamment en jouets, seront distribués après la fête. Un bal poudré réunira les combattants, sur les allées, après la bataille des fleurs.

Cette fête commencera à 3 heures du soir par le défilé des enfants et des voitures fleuries ; aussitôt après s'engagera la bataille des fleurs qui sera suivie d'une course aux cerceaux lesquels devront être fleuris.

De nombreux prix consistant en magnifiques jouets seront réservés aux vainqueurs de la course.

Immédiatement après, il sera fait une distribution générale de jouets aux enfants qui auront participé à la bataille des fleurs.

Cette fête populaire agrémentée de nombreux morceaux de musique exécutés par l'Avenir Cadurcien qui prête son gracieux concours, est offerte gratuitement au public de la ville. Seule l'allée centrale sera réservée aux membres patrons et honoraires. Néanmoins, le public aura accès dans cette allée moyennant le prix de 1 fr. qui donnera droit également à une chaise.

Des tickets sont déjà déposés à cet effet jusqu'à samedi prochain à la librairie Louis « Au Cachet », chez Mile Euphrasie Imbert, ainsi que dans les principaux bureaux de tabac de la ville.

Le soir, fête de nuit ; bal public avec

le concours de l'excellente fanfare l'Avenir Cadurcien.

NOTA. — Les pétales de fleurs, seuls, seront admis pour la bataille.

Ce n'est pas tant contre l'Union artistique et littéraire que la campagne des cléricaux est menée ; le but poursuivi est de prouver à la population Cadurcienne que sans les catholiques aucune fête n'est possible à Cahors.

Les cléricaux ont mal calculé leur coup ; leur combinaison ne réussira pas ; combattue par eux, la Fête de Fleurs Infantines doit être et sera encouragée par les républicains.

C'est pourquoi nous faisons un appel à tous nos amis en faveur de la fête de dimanche.

L. B.

Annulation des élections de Douelle

Le Conseil de Préfecture a consacré la plus grande partie de sa séance d'hier à l'enquête qu'il avait ordonnée au sujet de l'élection de ballottage à Douelle et du sermon que le jeune vicaire Lafon avait prononcé le matin du 8 mai.

Les protestataires républicains ont fait entendre cinq témoins qui ont affirmé les propos tenus par le curé et la répercussion que ce sermon violent avait eu sur les femmes et les hommes.

Quinze autres paroissiens envoyés par l'abbé et dont quelques-uns exhibaient leur chapelot pour prêter serment, ont rapporté les mêmes propos en les approuvant, en les commentant et en leur déniait toute influence sur le résultat de l'élection.

Mais le vicaire de Douelle n'a pas peur et il a la naïveté de faire remettre au Conseil de Préfecture le texte de son prône qu'il a, sans doute, un peu retouché. M^{re} Lacaze, le distingué avocat des protestataires, donne lecture au Conseil de ce document qui n'est autre chose qu'une diatribe violente contre le gouvernement du pays en général, et contre les républicains de Douelle en particulier. Il se demande si, en présence de cet aveu de l'auteur, l'enquête, cependant très probante, peut être de quelque utilité. Il insiste avec la plus grande énergie pour l'annulation du scrutin.

M^{re} Besse fait un dernier effort pour sauver le bouillant abbé et ses protégés.

M. Veillon, commissaire du gouvernement, se prononce, avec beaucoup de vigueur, pour l'annulation.

Après un quart d'heure de délibération, le Conseil de Préfecture rentre en séance et rend un arrêté aux termes duquel, et à raison de l'ignorance du clergé, les opérations électorales du 8 mai dans la commune de Douelle sont annulées.

Il n'est point douteux que cette décision, en tous points conforme à la jurisprudence administrative, serait confirmée par le Conseil d'Etat s'il plaisait aux cléricaux de Douelle de former un pourvoi.

Nous adressons une fois encore nos félicitations les plus vives à nos amis, les républicains de Douelle, et nous ne doutons point qu'à la faveur d'une discipline étroite, ils soient les vainqueurs de la lutte prochaine.

Isloquo Punch

La 14^e section de Cahors, du Syndicat des Transports, a offert lundi soir, un punch à son président, M. Lérin, à l'occasion de sa nomination d'officier d'Académie.

M. André, secrétaire se lève au milieu de l'attention générale, et prononce une allocution très applaudie.

Se faisant l'interprète de tous les amis qui sont présents à cette fête intime, il adresse de sincères félicitations au président pour la distinction honorifique que lui a décernée le gouvernement.

Cette distinction est grandement méritée, car tous ont su apprécier le dévouement de M. Lérin, dans toutes les questions intéressant le syndicat.

Nous vous prions M. le Président, a dit en terminant M. André, de bien vouloir accepter ces insignes d'officier d'Académie, qui vous prouvent mieux que toutes paroles, l'estime et la sympathie que vous avez acquises parmi nous.

Messieurs, buvons à sa prospérité et au bonheur de ceux qui lui sont chers.

M. Lérin, président, répond en quelques mots :

Messieurs,

« Permettez-moi de vous remercier très vivement et bien sincèrement du grand plaisir que vous me faites et de cette marque de sympathie que vous me témoignez, cela prouve qu'il y a parfaite harmonie dans notre syndicat et que nous sommes unis par des relations franches et loyales.

Le plus grand honneur de la distinction qui m'a été accordée, revient à la 14^e section tout entière, car c'est à la suite du grand nombre d'affaires que nous avons étudiées ensemble que la 14^e section a pris le 1^{er} rang dans le Syndicat.

Je remercie M. le secrétaire des bonnes paroles qu'il a bien voulu m'a-

dresser, aussi Messieurs vous pouvez compter sur tout mon dévouement.

C'est dans ce sentiment de solidarité que je lève mon verre : A cette bonne entente et en l'honneur des grands intérêts commerciaux et industriels que nous avons à défendre. (Vifs applaudissements) ».

La section a profité de cette nombreuse réunion pour mettre à l'étude diverses modifications au règlement, qui s'imposent pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat.

Puis la soirée s'est achevée au milieu de la plus franche cordialité.

Hyméne

Aujourd'hui, a été célébré le mariage de M. Gervais Nicolat, secrétaire général du Cercle de la Jeunesse laïque, avec M^{lle} Lucie Bouchot.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Nécrologie

Ce soir, à trois heures, ont eu lieu les obsèques du jeune Canguilhem, élève de mathématiques élémentaires du Lycée Gambetta.

Nous adressons à sa famille nos condoléances.

Conseil de Préfecture

Séance du mercredi 15 juin 1904

Les sieurs Baudel, Alibert et consorts de Douelle, contre les élections municipales du 8 mai. — Elections de Douelle. — Protestation, enquête. — Elections annulées.

Le Préfet du Lot contre l'élection du sieur Vayssière, conseiller municipal de Saint-Denis, administratif. — Election Vayssière annulée.

Le sieur Fraysse, ancien entrepreneur, contre les consorts Lacoste de Dégagnac. — Ligne de Montauban à Brive. — Occupation temporaire. — Offre d'indemnité. — Expertise ordonnée, huitaine est donnée aux parties pour la désignation de leurs experts.

Le sieur Rodolosse, architecte, contre la commune de Rocamadour. — Commune de Rocamadour. — Demande en paiement d'honoraires. — Affaire ajournée.

Les sieurs Murat, Terrie et Marsis, de Costeraste. — Occupation temporaire. — Demande en indemnité. — Le Conseil se déclare incompetent.

Tribunal correctionnel

Dans son audience des flagrants délits, le tribunal civil de Cahors, jugeant correctionnellement, a condamné à 8 jours de prison le nommé Potier Emile, 34 ans, cordonnier, né à Reims, sans domicile fixe, qui était inculpé de vols de clé, de papiers de famille et d'outrages aux agents de police Mayzen et Rossignol.

Musique du 7^m de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 JUIN 1904

Les Cadets de Russie All^e Sellenick
Souverain de Cieurac valse Rouqueyrolle
Rip (fantaisie) Planquette
A. Menuet Maintenon Thomé
B. Sérénade Pierné
Marche N° 1 Schubert

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier. — Accident. — Mardi soir, en revenant de la foire, le sieur Broca Jean-Pierre, de Montignac, commune de Castelnau, a renversé avec sa voiture à 1 kilomètre de la ville, le sieur Valmyr Jean, carillonneur à Ste-Aulazie. La roue lui est passée sur le côté gauche.

L'auteur involontaire de l'accident a fait appeler le médecin. Après quelques soins, le blessé a été transporté chez lui en voiture par un de ses voisins.

A moins de complications, les blessures reçues dans la chute sont sans gravité.

Foire. — Malgré les travaux de la saison, notre foire a été fort belle. Les foirails étaient bien garnis. Notre grand place était bondée de marchands étalagistes. Il s'est traité beaucoup d'affaires.

Voici les cours pratiqués :
Boeuf et vaches pour le travail, même cours que la précédente ; veaux, gras, la boucherie, 1 fr. le kilogramme ; moutons, 0 fr. 75 ; porcs, 29 fr. le quintal.

Halle aux grains : Blé, 500 hectolitres, vendus à 15 fr. 75 l'hectolitre ; mais, 100 hectolitres, vendus à 11 fr. 25 l'hectolitre ; avoine, 120 hectolitres, vendus 8 fr. le quintal.

Volaille : Poulets 0 fr. 70 la livre ; poules, 0 fr. 55 la livre. Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Lalbenque. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Lalbenque s'est réuni le dimanche 12 juin courant à 2 heures du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Guilhem maire.

Tous les conseillers étaient présents. Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Sol Marcellin.

La réunion devait être affectée à l'examen par le Conseil de la gestion financière de M. le maire. On nous avait annoncé dans la Défense qu'un conseiller, nouvel élu, très intelligent et très instruit ! se proposait de mettre un terme aux agissements du passé.

Il s'est contenté d'avouer, en pleine réunion, d'accord avec ses collègues, qu'il ne comprenait absolument rien au

budget. Aussi M. Guilhem a-t-il été d'avis avec la majorité de lui accorder le temps nécessaire pour se mettre au courant, si possible. Nous approuvons pleinement la conduite de M. Guilhem qui montre ainsi à ses adversaires qu'il ne craint nullement leurs attaques mensongères. Il aurait pu, si tel avait été son bon plaisir, faire approuver de suite sa gestion par la majorité qui l'a nommé, il ne l'a pas voulu.

Ce qu'a fait M. le maire, ces messieurs de la Minorité (expression de M. Pierre Delteil) dans les mêmes conditions, l'auraient-ils fait ? Problème. Attendons cette vérification qui nous promet de si belles choses.

Le président a ensuite donné lecture des articles de la loi du 5 août 1879 sur les commissions administratives. Il a invité le Conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués. Le vote commencé à trois heures, a donné les résultats suivants : Laporte Isidore et Sol Marcellin 16 voix ; ces derniers ayant obtenu la majorité des voix ont été proclamés délégués.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que les jeunes gens ci-après : Coulon Jean-Albert, Delon Barthélémy, Girma Achille, Lugol Auguste et Nouzières Frédéric, sont dans un état complet d'indigence, est d'avis à l'unanimité, qu'ils soient exempts de la taxe militaire.

La réunion qui avait été très calme jusque-là devient tout à coup tumultueuse, par suite d'une proposition de M. Fournié vétérinaire, chef de la liste réactionnaire, adversaire perpétuel de tous les maires qui se sont succédés et par suite candidat perpétuel à la mairie de Lalbenque. Ajoutons que la seule influence qu'il possède provient de son métier. Seul vétérinaire, on est obligé de s'adresser à lui ; aussi en tire-t-il tout le profit qu'il peut. Toujours de mauvaise humeur ; les gens de Lalbenque l'ont bien jugé et s'il est conseiller municipal, il n'ignore pas que ce n'est pas le bourg même qui lui a donné des voix.

Après en avoir pris conseil chez le bon docteur, il a proposé de voter un blâme contre le maire de Lalbenque qui, dit-il, a enlevé ou fait enlever le Christ des Prêtres. Cette proposition, venue d'un tel conseiller, soulève l'indignation, puis un fou rire parmi la majorité républicaine des conseillers et des auditeurs présents. Sincère, personne ne l'aurait critiqué, mais faite dans un but de propagande électorale en vue des élections prochaines soutenue par le Pierre du Conseil et le capitaine de St-Hilaire, c'était vraiment trop grotesque. A la suite de cet incident le maire a levé la séance.

Allons Messieurs de la minorité, continuez vos attaques franches et loyales. Consultez bien votre chef il est capable de vous donner de saines ordonnances. N'étant pas l'obligé de M. Guilhem, il n'est tenu à aucune réserve envers lui.

Epousez sa haine elle est plus personnelle que politique et les idées lui importent peu, mais cela n'est rien. Il lui faut une place au soleil coûte que coûte. L'aura-t-il ? Mystère ! L'avenir nous l'apprendra.

Il vous prête son appui c'est très naturel ; il n'y a pas là de quoi en rougir. D'ailleurs il vous annonce publiquement par la voie des journaux qu'il ne vous trahira ni ne vous abandonnera. Seriez-vous ses obligés ou serait-il le vôtre.

St-Vincent-Rive-d'Olt. — Une lettre. — Nous recevons une autre lettre de M. Lamouroux, conseiller municipal de St-Vincent-Rive-d'Olt, qui prend prétexte d'un entrefilet paru dans le Journal du Lot sur les élections municipales, pour attaquer violemment le seul conseiller municipal républicain de St-Vincent, avec lequel, paraît-il, il a eu une discussion.

Il profite en outre de l'occasion pour s'occuper d'un de ses concurrents aux élections municipales.

Comme les affaires personnelles de M. Lamouroux ne nous regardent pas, et surtout comme son honnêteté n'a jamais été mise en doute dans le Journal du Lot, nous n'avons que faire des attaques qu'il voudrait diriger contre ses adversaires — attaques qui nous autorisent à ne pas insérer la lettre.

La Rédaction.

Puy-l'Evêque. — Election au Conseil général. — M. Bousquet, candidat aux élections provinciales du conseil, général envoie aux républicains du canton de Puy-l'Evêque, aux maires et aux chefs de parti, l'appel suivant :

« Chers concitoyens,

« Les élections pour le renouvellement partiel du conseil général, auront lieu, sans doute, avant la fin de juillet. Encouragé par mes amis politiques, je viens poser ma candidature dans le canton de Puy-l'Evêque et solliciter vos suffrages.

« Je ne crois pas être un inconnu pour vous. Propriétaire au Gingle, commune de Puy-l'Evêque, depuis quinze ans, j'y viens plusieurs fois par an et j'y passe régulièrement toutes mes vacances et tout le temps que me laissent libre mes fonctions de professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Moulins. Les électeurs de cette ville importante viennent de m'élire conseiller municipal par 2,699 voix, et mes collègues, profes-

seurs dans les lycées de l'Académie de Clermont, m'ont confié l'honneur de les représenter au conseil académique.

Si vous m'accordez vos voix et votre appui, vous trouverez toujours en moi un républicain ferme et convaincu.

J'ai, toute ma vie, combattu pour cette forme de gouvernement, qui seule convient à une démocratie libre et consciente de ses droits. Au point de vue politique, je veux réaliser toutes les réformes que comporte ce nom glorieux de République. C'est assez dire que je soutiendrai les idées républicaines démocratiques qui tendent à proportionner les charges financières à la fortune et aux ressources de chaque citoyen ; à assurer la solidarité sociale, par conséquent à améliorer le sort de la classe populaire et, avant tout, des travailleurs des campagnes, à maintenir la paix extérieure en attendant, de préférence, les relations intellectuelles et commerciales de la France, et en méritant au dehors, par un sincère esprit de justice et de désintéressement, les sympathies de tous les peuples.

Je suis partisan de l'impôt progressif sur le revenu, des lois d'assistance et de protection du travail, des retraites ouvrières. Je demanderai la réduction la plus large possible du service militaire, sans porter atteinte aux forces défensives de notre pays ; la révision et la simplification de notre organisation administrative, qui pouvait convenir à une monarchie, mais qui jure avec une démocratie ; la réforme judiciaire ; la réorganisation de l'enseignement et la réaction énergique des droits de l'Etat dans ses rapports avec l'Eglise, que le Concordat ne suffit plus à contenir.

Il est vrai que, au conseil général, les questions politiques directes ne peuvent ni se poser, ni se discuter ; mais je me ferai un devoir de participer aux travaux émis dans ce sens et de préparer ainsi de rapides réformes.

Toutefois, la tâche d'un conseiller général est assez grande et assez étendue pour réclamer et pour absorber toute l'intelligence et tout le zèle d'un élu. Il faudra encore réaliser des travaux urgents, améliorer ou compléter le réseau vicinal, les voies de communication par terre ou par eau, résoudre les questions pendantes d'assistance publique, d'enseignement, d'agriculture ou d'irrigation, sans cesser pour cela de maintenir une sévère économie dans les dépenses, de faire l'emploi le meilleur et le plus judicieux possible des ressources du département et d'établir un équilibre budgétaire solide et loyal.

A cet égard, je sais quels services a déjà rendus le conseil général du Lot. Je n'aurais donc qu'à m'inspirer de la méthode suivie depuis longtemps avec succès et qu'à persévérer dans la voie tracée, sans renoncer à en ouvrir de nouvelles, si cela est nécessaire.

Quoi qu'il en soit, si je suis votre élu, je serai un conseiller général ardemment dévoué à la République démocratique et sociale, désireux au plus haut point de sauvegarder les intérêts de notre beau canton et de développer sa prospérité, toujours prêt, dans la mesure de mes moyens, à vous rendre service.

Et je viendrai tous les ans vous rendre compte de mon mandat, à la mairie de Puy-l'Evêque.

J'aurai bientôt l'occasion de venir parmi vous vous exposer mon programme. En attendant, je vous serai reconnaissant si vous voulez bien prendre note de ma candidature et me prêter votre précieux concours.

A. BOUSQUET.

Propriétaire au Cingle, professeur à l'école sté, conseiller municipal, délégué cantonal.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — Nécrologie. — Une bien triste nouvelle nous parvenait hier

nous annonçant la mort de notre excellent ami M. Masfrand, pharmacien, président du Comité radical-socialiste de Bretenoux, officier d'académie.

Homme de devoir et de convictions sincères, M. Masfrand laissera le souvenir d'un homme de cœur, d'un lutteur sans tâche, d'un républicain ferme et d'un bon penseur éprouvé.

Sa mort a douloureusement affligé les nombreux amis que dans tout le département comptait M. Masfrand.

A sa veuve, à son fils et à son frère, le Journal du Lot adresse ses plus respectueuses condoléances.

LA REDACTION.

Obsèques civiles. — Les obsèques de M. Masfrand ont été célébrées mardi matin selon la volonté du défunt elles ont été purement civiles.

Une foule considérable d'amis a accompagné jusque au cimetière le cercueil du regretté disparu.

Le deuil était conduit par Madame Masfrand, et par MM. Paul et Francis Masfrand, épouse, frère et fils du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Fescq, maire d'Aurillac Boyer, maire et conseiller général, Tournié, percepteur et Mazeyrie Elie, négociant, tous amis du regretté défunt.

Sur tout le parcours, la fanfare « L'Echo du Quercy » dont le défunt était membre honoraire, a joué la marche funèbre de Chopin.

Dans l'imposant et nombreux cortège, on remarquait : MM. Vival, député du Lot, Labrousse, sénateur de la Corrèze, Pauliac, sénateur du Lot, de Balitrand, sénateur du Cantal.

Au cimetière, M. Fescq, maire d'Aurillac, dans un discours émouvant, a retracé la carrière du vieux lutteur, et a exprimé le regret et la douleur qu'éprouvaient tous les amis de celui dont la vie fut toute de dévouement et d'honnêteté pour les causes justes.

La ville d'Aurillac, dit en terminant M. Fescq, perd en M. Masfrand, un de ses meilleurs enfants.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à la veuve désolée et à la famille du regretté Masfrand nos sincères compliments de condoléances.

P. B.

Promesses réactionnaires. — Voici les diverses places que MM. les réactionnaires avaient promis aux électeurs qui voteraient pour eux.

Garde-pêche à Carennac, M. Andrieux de Veramont, Agent de police, M. Candès Paul ; commissaire de police, M. Du-four Jean ; suisse, M. Chiffroy Pierre, tambour de ville, Laplace Jean ; afficheur et clairon, Delbos Auguste ; allumeur des becs de gaz, Gras Pierre ; perceur d'auto, M. Bombez (ouf) ; fossoyeur, Delrieu Jean.

Ah ! quand la lune ?

Cajarc. — Toujours les sangliers. — Dimanche, M. Gasc, gendre de M. Fréjaville, fermier de M. Dufrenoy, à Gayffier, se rendant à Cajarc, a aperçu une laie de taille ordinaire, escortée de huit petits marcessins.

Déjà ces animaux ont commencé à ravager la contrée.

Il serait à souhaiter qu'une sérieuse battue fût organisée au plus tôt pour débarrasser le pays de ces animaux.

Vétérans. — Dimanche 12 juin a eu lieu la remise du drapeau à la société des Vétérans de la 130^{ème} section. Dès samedi, par une pluie battante, furent commencés les préparatifs de la fête.

Le dimanche matin à 11 heures, les Membres de la société des vétérans précédés de la fanfare l'Alliance-Cajarcoise se sont rendus de la mairie au champ de foire. Ont pris place sur l'estrade ayant la forme d'un dais : M. le capitaine Battistelli désigné à cet effet pour remettre le drapeau ; à sa droite M. Larnaudie président et à sa gauche M. le Sous-Préfet de Figeac. Ensuite venaient M. Albert Vaisière et M. Ortalo vice-présidents. M. Gazeau fondateur de cette section. M. Theil, maire de Calvignac représentant la section du canton de Limogne, et

ensuite vous ne devinez jamais qui : Yvonne de Piquefort.

Nous ne nous sommes pas tout expliqués la présence non officielle de M. le sous-préfet.

Quant à la présence à cette fête d'Yvonne, ce fut une surprise étrange sans l'être, car Yvonne a de l'estomac et se trouve un peu partout, même où elle ne devrait pas être. Nous avons supposé donc que la pudique Yvonne se trouvait là simplement pour nous montrer son mignon faciès au regard farouche, moqueur et dédaigneux, ou bien alors pour faire croire à ceux qui ne la connaissent pas qu'elle était quelqu'un !... Etre quelqu'un elle est encore très, très, très éloignée. Yvonne ne sera jamais prise au sérieux, comme on le disait un jour dans un article paru dans ces colonnes même.

Après les discours d'usage en la circonstance, le cortège s'est rendu au banquet servi disait-on par M. Antony Cassayre, à l'Hôtel de la Croix-Blanche. (On devrait dire désormais de la croix multicolore) car on change si rapidement de couleur. Le déjeuner terminé, les discours ont recommencé, on nous a servi des masses de guerre, des batailles, des drapeaux, des soldats, des carabinières, du froid, de la neige, de la poussière etc. etc, enfin tout ce que l'on a bien voulu, sauf de la politique. Probablement que le Barnum avait dû avertir qu'ils seraient sifflés, s'ils sortaient de la question du jour.

Après le déjeuner le cortège s'est reformé pour aller déposer le drapeau chez M. Gazeau délégué honoraire de la section. Le soir un petit bal charmant et très animé a eu lieu de 9 heures à minuit.

En somme belle journée : fête très réussie que nous voudrions voir se renouveler à Cajarc, pour nous sortir un peu de cette grande monotonie dans laquelle nous sommes plongés constamment.

Nous ne pouvons finir sans remercier M. le capitaine Battistelli d'avoir bien voulu venir présider cette petite fête, et féliciter M. Gabriel Gazeau du dévouement qu'il a montré pour arriver à former une section à Cajarc.

Un spectateur.

Figeac. — Infanticide. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le parquet de Figeac, assisté de M. Brugel, médecin légiste, s'est transporté lundi soir à Thémimettes, canton de Lacapelle-Marival, pour instruire une affaire d'infanticide. Il y a trois jours, une jeune fille de cette commune, la nommée L... a accouché d'un enfant du sexe masculin. Sitôt l'accouchement fait, cette malheureuse fit disparaître le nouveau-né en le cachant dans un coin de la grange, sous de la paille. Etant actuellement aliée, cette fille a été laissée en liberté provisoire, tout en restant à la disposition du parquet. Sa mère serait poursuivie comme complice.

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences est arrivé mardi, vers cinq heures du soir, au carrefour Saint-Martin. M. X..., venant en automobile du quai Legendre, et M. H..., descendant à bicyclette de la gare, se sont heurtés si violemment que ce dernier fut renversé et disparut sous l'automobile.

Tous les spectateurs de cette scène eurent que le malheureux était écrasé. L'automobile s'étant immédiatement arrêtée, on releva notre homme, qui par le plus heureux des hasards, n'avait que quelques blessures sans gravité à la figure. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Pèzet, il a pu regagner son domicile.

Carayac. — Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour le dimanche 19 juin, à 11 heures du matin.

Ordre du jour

1^{er} Règlement définitif du budget de 1903.

2^e Vote du budget supplémentaire de 1904.

3^e Vote du budget primitif de 1905.

4^e Affaires diverses.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Fêtes de la St-Jean. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu les 25, 26 et 27 juin 1904 à Gourdon, avec le concours de la société musicale et de la compagnie des Sapeurs-Pompiers.

Samedi 25 juin

Midi, salves d'artillerie. — 9 heures du soir, feu de joie, place de l'hôpital. — Retraite aux flambeaux. — Bal sur les allées de la République.

Dimanche 26 juin

A 6 heures salves d'artillerie. Jeux et amusements divers. — De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, place de l'Hôtel-de-Ville, jeu de la pomme, 1 prix, 2 fr. — De 9 à 10 h., course en sac, avenue Cavaignac, 3 prix, 3, 2 et 1 fr. — De 10 à 11 h., sur le Tour-de-Ville, départ de l'Arbre-Rond, course enfantine au cerceau, 1 tour-de-ville. Première série de 9 à 12 ans, 4 prix, 3, 2, 1 et 0 fr. 50 ; deuxième série de 6 à 4 ans, 4 prix, 2, 1, 50 et 0 fr. 50. — De 2 heures à 5 heures, grand concours de voitures et de bicyclettes fleuries. Les voitures d'enfants seront admises au concours. Le départ du défilé aura lieu avenue Gustave Larroumet et suivra les faubourgs, les promenades de l'Arbe-Rond. Prix en espèces ou en objets d'art, au choix, 4 prix pour les voitures, 40, 30, 20 et 10 fr. Pour les bicyclettes, 3 prix, 15, 10 et 5 fr. Pour les voitures, 10 fr. — Char allégorique de la guerre russo-japonaise. Pendant le défilé, bataille de fleurs et de confetti. (Les confetti unicolores seront seuls autorisés. Une quête sera faite au profit des pauvres de la ville.

Fête de nuit. — Grande illumination des places, boulevards, avenues et promenades. — A 9 heures, brillant feu d'artifice. — Retraite aux flambeaux. — Grand bal sur les allées de la République.

Lundi 27 juin

Courses de bicyclettes. Ligue Française de l'Enseignement. — Dimanche, 19 juin, à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu à Gourdon, la fête de la ligue française de l'enseignement, sous la présidence de M. Vicart, sous-préfet, avec le concours de l'union musicale Gourdonnaise, et de M^{lle} Lafforgue-Majorel, lauréat du conservatoire de Toulouse :

Notre compatriote, M. Jules Lafforgue, l'auteur des chansons du Quercy, fera une causerie sur : La Chanson populaire et les Chansons du Quercy.

Le programme de la fête, très bien composé, obtiendra nous en sommes certains, un réel succès.

Prix d'entrées 0 fr. 50 ; chaises, 0 fr. 10. Les enfants des écoles accompagnés de leurs parents entreront gratuitement.

Tribunal correctionnel. — Audience du 13 juin. — Jérôme-Louis Galibert, 43 ans, manoeuvre à Martel, poursuivi pour bris de clôture, coups et blessures et ivresse, s'est vu infliger trois mois de prison et 5 francs d'amende.

Antoine Plagne, âgé de 59 ans, né à Colonges (Corrèze), cultivateur à Cazillac (Lot), six jours de prison avec loi Bérenger, pour coups et blessures volontaires.

Jean-Bonébin Adam, né à Tarbes, 39 ans, sans domicile fixe, marchand ambulancier, récidiviste, huit jours de prison pour bris de clôture et vagabondage.

L. V..., 32 ans, de Carluet, 50 francs d'amende pour chasse en temps prohibé.

J. V..., 63 ans, cultivateur à Calès, 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé.

A. F..., 30 ans, de Carluet, 50 francs d'amende pour chasse en temps prohibé.

Alvignac. — Arrestation. — Samedi soir, un individu fut surpris dans une

maison inhabité attenante à une bergerie au Pech-de-Mas Bertrand. L'an dernier, à la même date, un vol de brebis avait été commis, et ce même individu avait été aperçu rôdant dans ces parages. Cette année, les propriétaires avaient veillé lorsqu'ils aperçurent une lumière, ils prévinrent des voisins, et, au nombre d'une quinzaine, armés de fourches et de fusils, cernèrent la maison et s'emparèrent du visiteur. Pendant ce temps, les gendarmes étaient prévenus.

L'intrus, un nommé Georges Antoine, âgé de vingt ans, est originaire de Saint-Cyr-Madelon ; il a été conduit à la maison d'arrêt de Gourdon. Un compère put, à la faveur de l'obscurité, se sauver à travers champs.

Les deux hommes avaient allumé du feu dans la maison pour sécher leurs habits.

Martel. — Fête scolaire. — Nos excellents instituteurs et institutrices organisent une fête scolaire pour le 19 juin courant dans les locaux de l'école primaire supérieure.

La fête s'annonce comme très brillante et le programme de la fête que nous avons eu sous les yeux ne peut manquer d'intéresser les spectateurs.

A sept heures du soir, un banquet aura lieu à l'hôtel de l'Union, ancien hôtel Delançois, où les inscriptions sont reçues jusqu'au 18 juin.

Souillac. — Etat civil du mois de mai. — Naissances : Marcel-Emile Launay, à Prèsignac ; Rosa Malvy, à Saint-Etienne ; Julia Labbas, au Puy d'Allon ; Emile-Charles Dayre ; Jean-Baptiste Lestrade ; Lucienne-Thérèse Arestein.

Mariages : Michel Delchié, charbon, né et domicilié à Gourdon (Lot), et Françoise Lapeyre, née à Escures (Corrèze), domiciliée à Souillac ; Edouard-Auguste Chabrier, commis des Ponts et Chaussées, né et domicilié à Yssingeaux (Haute-Loire), et Marie Marcon, sans profession, née et domiciliée à Souillac ; François-Edouard Giraud, employé papeterie, né à Roullet (Charente), domicilié à Nersac (Charente), et Eugénie-Philis Lautier, née à St-Céré (Lot), domiciliée à Souillac.

Décès : Léon Célié, forgeron, 19 ans, au Pont de la Minoterie ; Alfred Theryzold, 6 ans, au Port ; Edouard Delpech, bourellier, 46 ans, place Laborie ; François Maury, 55 ans, place Laborie ; François Maury, 55 ans, place Laborie ; Françoise Caudoal, 73 ans.

Tentative de vol. — Dans la maison d'habitation des époux Tribié, place Bernicou, des malfaiteurs ont, avec une hache trouvée dans le corridor, fracturé la porte d'entrée.

Dérangés par l'arrivée des propriétaires, les cambrioleurs se sont enfuis, laissant leurs outils sur place.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du 12 mars 1903

ETUDE

de M^e Franck CHATONET
AVOUÉ, 5, RUE FÉNELON, A CAHORS
Successeur de M^e DUPUY et LACOSSE

Extrait

D'UN
jugement de divorce

Suivant jugement de défaut rendu le premier mars mil neuf cent quatre, enregistré, entre Monsieur Auguste DESSAUX, domestique, demeurant à Prayssac, d'une part, et Madame Marie LAFON, son épouse, actuellement sans résidence connue, d'autre part, le tribunal civil de Cahors a prononcé le divorce entre les dits époux DESSAUX-LAFON, aux torts et griefs de la femme et au profit du mari, et a condamné la dite dame LAFON épouse DESSAUX aux dépens.

La présente insertion est faite conformément aux dispositions de l'arti-

cle 247 du code civil et en vertu d'une ordonnance enregistrée, rendue sur requête à lui présentée par Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, le dix mai mil neuf cent quatre.

Pour extrait certifié sincère et véritable :

Cahors, le quatorze juin mil neuf cent quatre,
L'avoué du demandeur,
F. CHATONET.

VOITURES de LOUAGE

M. PIERRE GUITARD

11, RUE SAINT-ANDRÉ — CAHORS

Tient à la disposition du public, outre le service à volonté pour la ville et les environs, des Voitures de luxe pour

Mariages, Soirées, Visites, etc. Le service est fait à la journée, à l'heure ou à forfait, et aux prix les plus modérés.

M. GUITARD a continuellement des voitures de remise attelées.

S'adresser à son domicile où chez M^{lle} Euphrasie IMBERT dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	98 15
Jouissance 1 ^{er} av. 1904. tme	98 17
0/0 amor. Der. an. 1953. cpt	98 30
3 Jouiss. 16 avril 1904... tme	..
Banque de France.....cpt	3865 ..
Action nom. jous. 28 déc. tme	..
Banque de Paris.....cpt	1139 ..
500 fr. t. p. jousiss. janv... tme	1139 ..
Crédit Foncier.....cpt	680 ..
500 fr. t. p. jousiss. janv... tme	685 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1105 ..
500 fr. t. p. jousiss. 25 mars tme	1106 ..
Société générale. lous. av. cpt	623 ..
Est.....cpt	882 ..
500 fr. t. p. jousiss. mai... tme	..
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1318 ..
500 fr. t. p. jousiss. mai... tme	1315 ..
Midi.....cpt	1152 ..
500 fr. t. p. jousiss. janv... tme	..
Nord.....cpt	1760 ..
400 fr. t. p. jousiss. janv... tme	1755 ..
Orléans.....cpt	1408 ..
500 fr. t. p. jousiss. avril. tme	..
Ouest.....cpt	850 ..
500 fr. t. p. jousiss. avril. tme	..
Métropolit. 250 f. t. p. jousill. tme	525 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. janv. tme	4175 ..
— 5 ^e civile.....janv. cpt	3079 ..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	689 ..
Espagne extér. 4 0/0 av... tme	86 60
Russe 4 0/0 1901.....juin cpt	90 25
— 3 0/0 1896.....mai. cpt	71 50
Rio-Tinto... jousiss. mai. tme	1305 ..

MINES D'OR

Rand Mines.....	265 ..
Chartered.....	49 ..
East Rand.....	198 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 20 » à 20 25 ; juillet 20 » à 20 25 ; juillet-août 20 » à 20 25 ; 4 dern. 20 » à 20 25. Circ. : 2,222. Liq. : 1,000.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosph.
	maxima	minima	
15 Mer.	+ 25.5 + 15	773.5	Beau
16 Jeudi	+ 26.5 + 15	772	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.
D^r HERBEAU

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 35

LES

DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISEME

LE MOULIN GALANT

XIII

Conscience

Depuis la scène du ruban, Hector Favrol se remettaît rapidement et il voyait avec peine arriver le jour où il devrait quitter le moulin.

Nous disons avec peine, car son caprice pour la belle Suzanne était devenu une passion.

De son côté, la meunière soupirait en secret, mais elle évitait avec attention de se trouver avec le jeune homme.

Eustache, le garçon meunier, avait remarqué ce manège et en avait agité un revirement dans les idées de Mme Chopin ; mais Hector, plus au fait du langage de l'amour, en concluait que si Suzanne l'évitait, c'est qu'elle le craignait, et que si elle le craignait, c'est

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

qu'elle l'aimait.

Il ne s'agissait donc, pour terminer à son profit cette intrigue, que de trouver ou de faire naître une occasion qui forçât la meunière à se trouver seule avec lui dans un lieu où ni le mari ni un importun pût venir contrarier ses projets.

Séduire la meunière au moulin, c'était fait, mais la conduire à oublier ses devoirs, c'était difficile.

Il y avait François, dont l'amour constant le gênait. Il arrivait toujours au milieu d'une conversation qui prenait bonne tournure.

Si Hector rencontrait Suzanne dans la cour, ou dans quelque partie que ce soit du moulin, les yeux d'Eustache et Eustache lui-même étaient là.

C'était insupportable.

Pourtant Hector n'avait plus que quelques jours de convalescence à passer au moulin, et il ne trouvait aucun moyen de mener à bonne fin son entreprise.

Ah ! s'il eût été à Paris !

Emmener Suzanne à Paris, il n'y fallait pas songer ! Il essaya cependant d'amener la conversation sur ce sujet, en voulant faire promettre à François de venir le voir avec Mme Chopin ; mais Suzanne elle-même répondit que son mari se ferait un plaisir d'accepter pour lui seul, ne pouvant mener sa femme chez un garçon.

Paris effrayait la meunière.

Un matin l'occasion se présenta toute seule.

Il faisait beau, c'était un dimanche, et François parla d'aller à la messe, et Suzanne revenait de la messe, parée et brillante.

— Une idée ! s'écria Hector.

— Laquelle ? dit François.

— Le docteur m'a engagé à prendre un peu d'exercice pour habituer mes jambes.

— Vous viendrez avec moi !

— Un instant. J'irai avec vous sans y aller.

— Expliquez-vous.

— Il fait un temps superbe, et madame ne demandera pas mieux que de nous accompagner. Vous faites atteler la voiture, nous partons tous trois, et, arrivés où il vous plaira de chasser, vous nous laisserez, je causerai avec mon aimable hôtesse en vous attendant.

Suzanne voulut élever la voix contre ce projet, mais François ajouta aussitôt :

— C'est cela, vous pourrez prendre votre fusil, et de l'endroit où je vous laisserai, vous tuerez sûrement quelques poules d'eau.

— Partait.

— Et si vous vous sentez la force de descendre, Eustache, qui n'a rien à faire aujourd'hui, viendra et tiendra le cheval.

Ceci arrêté, on déjeuna.

Aussitôt après le repas on fit les préparatifs et on partit, emmenant Eustache derrière le cabriolet.

François prit la route d'Ormoys, et atteignit la route de Ris à Mennecey, puis la dépassa, allant sur Echarçon.

Là, il quitta la voiture, et, suivi de son chien, il s'éloigna dans la direction du village où il allait, sans doute, chercher quelques compagnons, recommandant à Hector de fouiller un peu le marais qu'il avait devant lui.

Ce marais, coupé au milieu par la rivière d'Essonnes, est d'une très grande largeur et percé de place en place par des trous à tourbe.

Un sentier bien connu des habitants d'Echarçon conduisait le piéton tout au travers du marais ; mais ceux qui ne le connaissent pas risquent fort de s'y égarer ou de rencontrer quelque endroit mouvant ou dangereux.

Hector attendit que le meunier eût disparu derrière les murs de la papeterie d'Echarçon, sur le petit pont en planches qui coupe la rivière, et se plaça de ne voir apparaître aucun gibier.

— Descendez, lui dit Suzanne.</

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de **BAKER**
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFE TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

L'ÉDUCATEUR
Revue d'éducation laïque et sociale
PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE de
La Ligue Française de l'Enseignement
Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'Éducateur, 1, rue des Capucins, à Cahors.

Usages Locaux
EN VIGUEUR
DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT
En vente à l'imprimerie du Journal du Lot, 1 rue des Capucins, à Cahors.
Prix: 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

(Service d'hiver 1903-1904)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos					
EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	CAHORS. — dép.	Libos	Libos	Libos
PARIS (Aust.) départ...	3 10	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	TOULOUSE d. 1 1 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	11 15 m.	12 45 m.	6 55	7 28	12 49	7 14
LIMOGES... arrivée...	2 1	4 38	3 16 s.	9 2	MONTAUBAN d. 1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	11 33	12 53	6 19	7 50	11 3	7 14
BRIVE... arrivée...	6 33	6 34	4 57	12 28	Labenne... 1 1	4 1	5 20	8 11	9 53	11 33	12 53	6 23	7 54	11 7	7 18
Gignac-Cressensac... 7 20	7 1	5 5	1 5	7 13	Cahors... 2 45	4 38	6 33	9 13	10 30	12 42	12 42	6 30	8 9	1 14	7 26
SOULLAC... 7 45	7 40	5 44	2 3	8 30	Sept-Ponts... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	6 49	8 46	1 32	7 48
CAZOUËS... 7 53	7 53	5 44	2 10	8 30	Espère... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	6 52	8 46	1 35	7 49
Lamothe-Fénelon... 8 9	8 9	5 44	2 10	8 30	St-Denis-Catus... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	7 1	9 11	1 43	8 1
Nozac... 8 19	8 19	5 44	2 10	8 30	Thédirac-Peyril... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	7 8	9 25	1 50	8 8
GOURDON... 8 31	8 31	5 44	2 10	8 30	Dagagnac... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	7 10	9 37	1 58	8 16
Saint-Clair... 8 40	8 40	5 44	2 10	8 30	Saint-Clair... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	7 25	10 2	2 7	8 27
Déagac... 8 51	8 51	5 44	2 10	8 30	GOURDON... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	7 31	10 9	2 18	8 33
Thédirac-Peyril... 9 2	9 2	5 44	2 10	8 30	ESPERÈS... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	11 33	—	4 21	8 39
Saint-Denis-Catus... 9 13	9 13	5 44	2 10	8 30	CAHORS... 2 49	4 49	6 42	9 21	10 30	12 42	12 42	—	—	—	—
Espère... 9 22	9 22	5 44	2 10	8 30	SOULLAC... 3 47	5 52	8 46	11 43	7 53	11 18	12 12	—	—	—	—
CAHORS... 9 32	8 47	6 45	3 56	10 2	Gignac-Cressensac... 3 48	5 57	8 51	11 44	8 7	11 18	12 12	—	—	—	—
Sept-Ponts... 9 51	8 53	6 50	4 5	10 12	BRIVE... 4 24	6 33	9 56	12 29	9 11	12 50	12 50	—	—	—	—
Cienrac... 10 5	—	—	4 16	10 12	PARIS (A) arr. 12 5 m.	4 21 m.	—	9 14	—	11 33	11 33	—	—	—	—
Labenne... 10 12	—	—	4 16	10 12	<p>Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris Le Buisson à St-Denis-près-Martel St-Denis-près-Martel au Buisson Toulouse à Capdenac, Brive et Paris Paris à Brive, Capdenac et Toulouse De Sarlat à Gourdon De Gourdon à Sarlat De Cahors à Capdenac De Capdenac à Cahors</p>										



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société Française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

II PRESSES
 INSTALLATION
 A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
 BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS